



## Memento de la commission des officiels

### ERRATUM

Nous vous demandons de prendre en compte cet *erratum* qui concerne l'article 3 du *memento* envoyé courant janvier 2025.

La correction porte sur le calcul des amendes pour présentation d'officiel insuffisante.

### 3. Que se passe-t-il si un club ne présente pas le nombre d'officiels requis ?

Le jury est déterminé par réunion et non pour l'ensemble de la compétition.

En cas de non-présentation du nombre d'officiels déterminé en fonctions du nombre de nageurs, des amendes seront appliquées et une facture sera systématiquement adressée au club par le CD.

Amendes applicables :

Exemple de cas	Amendes par réunion <u>Zéro</u> présentation d'officiel	Amendes par réunion Présentation d'officiel <u>insuffisante</u> (c'est-à-dire qu'il y a au minimum 1 officiel)
1 officiel pour 3 à 6 nageurs	35 €	Sans objet
2 officiels pour 7 à 12 nageurs	$35 \text{ €} \times 2 = 70 \text{ €}$	35 €
3 officiels pour 13 nageurs et plus	$35 \text{ €} \times 3 = 105 \text{ €}$	35 € pour 1er officiel puis 15 € pour le 2 <sup>e</sup>
1 officiel par équipe	$35 \text{ €} \times \text{nombre d'équipe}$	35 € pour 1 <sup>er</sup> officiel puis 15 € équipe

En contrepartie, des bonus pourront être attribués aux clubs présentant plus d'officiels que nécessaire.

**Important** : pour les homologations des records, il faudra impérativement 3 chronométreurs à la ligne de nage.

**Le reste est sans changement.**

La commission des officiels